

<https://www.pressegauche.org/Revision-des-lois-sur-le-statut-de-l-artiste-La-FNCC-CSN-l-UDA-et-la-GMMQ>



**Révision des lois sur le statut
de l'artiste - La FNCC-CSN,
l'UDA et la GMMQ impatientes
d'apporter des solutions pour
améliorer le sort des artistes**

Publication date: jeudi 19 novembre 2020



- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 19 nov. 2020 - Depuis plus d'une décennie, le milieu culturel réclame la révision des deux lois sur le statut de l'artiste. La Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN), l'Union des artistes (UDA) et la Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec (GMMQ) applaudissent la reprise des travaux en vue de procéder à la révision de ces lois.

« Il est urgent de réviser en profondeur les lois sur le statut de l'artiste. Actuellement, elles échouent dans leur objectif principal d'améliorer la situation socio-économique, les conditions de vie et de pratique des artistes, des créateurs et des professionnels du milieu culturel québécois » exprime Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ).

L'échec de ces lois dans leur forme actuelle est particulièrement criant depuis le début de la pandémie. « Nos membres se retrouvent sans aucune protection ni aucun filet social et avec très peu de recours pour faire honorer leurs contrats. La crise les a donc plongés dans une précarité extrême. La majorité a survécu grâce à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et maintenant à la Prestation canadienne de relance économique (PCRE). Pour la fédération, qui représente l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) et l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ), entre autres, il est donc plus que temps de procéder à cette révision pour améliorer le sort de nos membres qui sont travailleurs autonomes », rappelle Pascale St-Onge, présidente de la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN).

Comme il n'y a pas de culture sans artistes, créateurs et professionnels, c'est avec enthousiasme que nous partagerons des solutions concrètes dans nos mémoires déposés à la ministre de la Culture et des Communications. « Nos membres, qui sont l'essence même de la création culturelle et artistique, doivent être placés au centre des préoccupations dans le cadre de cette révision des lois. C'est l'occasion parfaite d'agir pour améliorer de façon durable et concrète les conditions de vie des artistes, élément phare de la Politique culturelle québécoise », soutient Sophie Prigent, présidente de l'Union des Artistes (UDA).